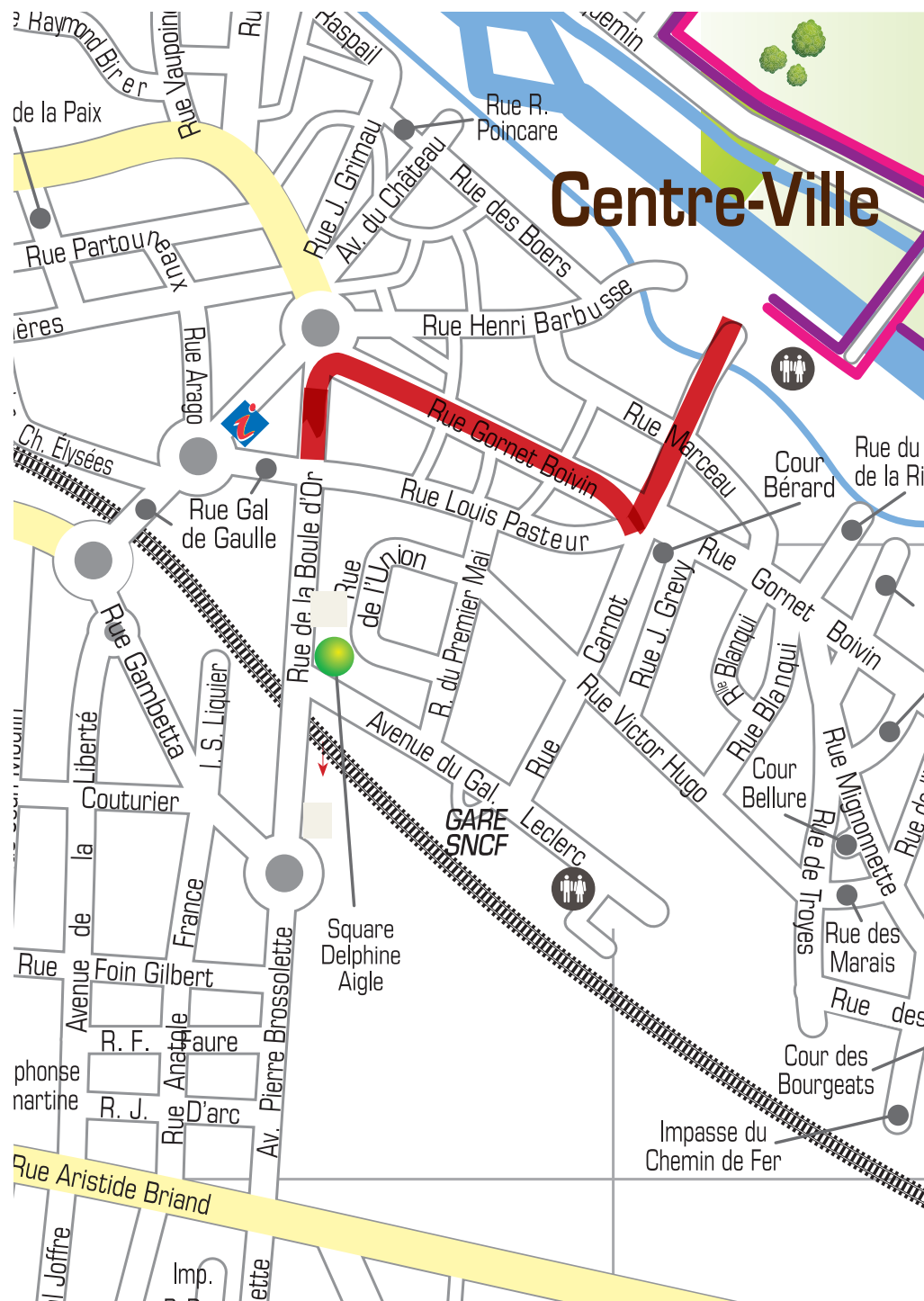




ROMILLY-SUR-SEINE



FÊTE FORAINE

du 3 au 11 octobre
Parc de la Béchère

BROCANTE

Dimanche 11 octobre
Rues du Centre Ville

Renseignements et inscriptions : 03 25 24 94 67

Service Communication Ne peut être en la ville publique

Madame,
Monsieur,

Par la présente plaquette de communication, j'ai l'honneur de vous informer qu'une Brocante se déroulera dans notre ville, le

dimanche 11 octobre 2026.

Si vous souhaitez y participer, merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-joint, dûment complété.

Merci de bien vouloir y **joindre votre chèque de réservation, libellé à l'ordre du Trésor Public.**
(encaissé après la date de la manifestation)

**6 € les 3 mètres linéaires (tarification par multiple de 3 mètres).
Avec véhicule sur place, 6 mètres minimum.**

L'accueil des exposants se fera rue Carnot de 5h30 à 7h30.

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 18 h. **Présence obligatoire des exposants, de 7h30 à 17h30**

Vous remerciant à l'avance de votre présence, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bonne brocante à toutes et à tous,

Adam DA MOTA
Maire de Romilly-sur-Seine



Vos interlocuteurs :

Service Fêtes et Manifestations Tél : 03.25.24 94 67
Régisseur placier Tél. Portable : 06.07.87.35.72



Br 11 Oct

COUPON REPONSE DE RESERVATION
Merci d'écrire en MAJUSCULES bien lisibles !

Tout bulletin incomplet et sans règlement ne sera pas pris en compte.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TELEPHONE :
(fixe et portable)

MAIL :

Carte d'identité N° Délivrée le :

Par :

Pour les professionnels
NATURE DU COMMERCE :

N° REGISTRE COMMERCE :

METRAGE SOUHAITE :
(Par module de 3m)

*** J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.**

*** Je déclare également sur l'honneur :**

- Ne pas avoir participé à deux ventes de même nature au cours de l'année civile.

- L'article L310-2 du Code du Commerce, limite les particuliers à participer à maximum 2 vide-greniers par an.

Toute annulation sera à signaler au service fêtes et manifestations 7 jours avant l'évènement. Passé ce délai, pas de remboursement.

Fait le .../.../...

Signature

A

**LES ORGANISATEURS SE DONNENT LE DROIT DE MODIFIER
LES EMPLACEMENTS EN FONCTION DES CONDITIONS METEOROLOGIQUE**

*** Attestation à signer pour les particuliers participants à la brocante**
COUPON A RETOURNER :

M. Vincent VAUGIRARD ou Mme Sandra FEVRE - Service Fêtes et Manifestations
4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 10100 ROMILLY-SUR-SEINE